

AGENCES POSTALES ESPAGNOLES AU MAROC : 1861 – 1874 ⁽¹⁾

Par Jean DE BAST[†]

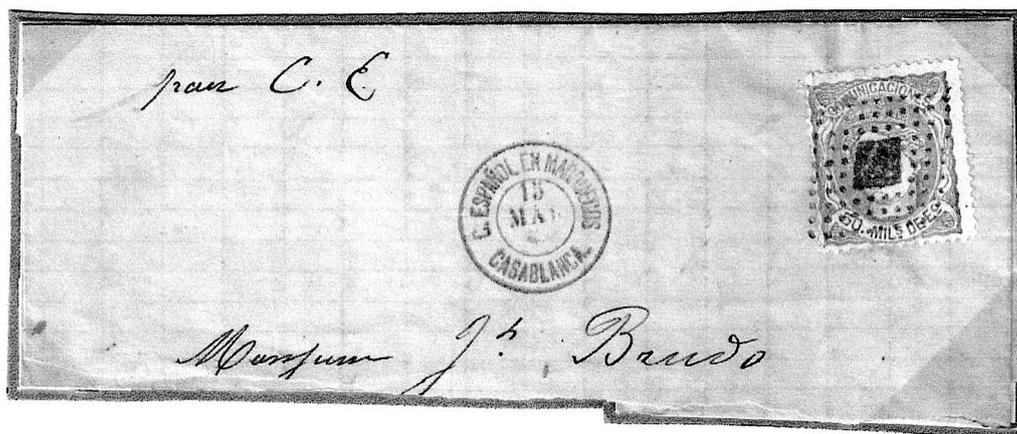
C'est vers 1861, que le gouvernement espagnol s'intéresse à l'échange de courrier avec le Maroc, vraisemblablement à cause de la guerre hispano-marocaine de 1859 – 1860 qui avait développé son intérêt et ses ambitions vers le Maroc.

La première mention des bureaux espagnols est signalée dans la Convention Postale du 20 février 1861, établie entre la Belgique et l'Espagne, où les agences de Ceuta et Mélélla figurent dans la nomenclature des bureaux espagnols.

A partir de 1870 – 71, d'autres bureaux sont ouverts le long de la côte Atlantique : Casablanca, Mazagan, Rabat, Tanger et Tétouan, considérés comme agences auxiliaires.

Vers cette époque, un système de courrier à pied « Rekkas » fut créé, au départ de Ceuta vers Tanger. Plus tard ce service était étendu depuis Tanger vers les différents ports importants du littoral marocain.

En 1874, ce service fut si bien établi, que la Convention Postale Internationale de Berne du 9 octobre 1874, reconnu expressément, comme appartenant à l'U.G.P., les établissements de la Poste Espagnole. Parmi les 22 pays ayant adhéré à l'U.G.P., étaient inclus l'Espagne, les Baléares, les Canaries et les possessions ou établissements de la poste espagnole, sur les côtes occidentales et septentrionales du Maroc. Ces divers Etats qui font partie de l'U.G.P., sont censés former, pour les relations postales réciproques, un seul territoire, soumis au régime commun et uniforme. Ci-après les reproductions des timbres à date rencontrés.



Grand fragment daté de « Casablanca 15 mars 1872 » affranchi d'un timbre-poste espagnol (figure allégorique) de 50 Mils de EC et annulé par un losange de points, avec centre occulté. Timbre à date « C. ESPAÑOL EN MARRUECOS / 15 MAR ? / CASABLANCA », adressé à J. Brudo à Mazagan (vice-consul de France).

⁽¹⁾. Extrait de J. SERRES : « Oblitérations espagnoles au Maroc »